

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 63 (1925)
Heft: 32

Artikel: Procès d'hérétiques
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-219689>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

DERNIER ECHO DU 1^{er} AOUT

Ala veille du 1^{er} août, un journal lausannois a publié un petit article, dont l'auteur exprimait son regret de voir la fête nationale, célébrée ce jour-là, perdre peu à peu le caractère de simplicité qu'avait voulu lui donner, lors de son institution, le Conseil fédéral, pleinement approuvé par la majorité des Chambres.

Pourquoi donc avoir compliqué, sans profit aucun pour la solennité de cette manifestation nationale, le programme élaboré au début, si simple et d'une inspiration si élevée : sonneries de cloches, à la même heure, au déclin du jour, dans toutes les localités du pays, villes, villages, hameaux, et le soir, feux de joie sur les collines et les montagnes ? Et puis, les édifices publics pavoisés, de même que les demeures des bons patriotes.

On n'a pas su se contenter de cela. Il a fallu des fanfares, des discours, des réjouissances de tous genres et les pétards infernaux. A quoi donc tout cela rime-t-il ? Que peuvent nous dire de nouveau, sur ce sujet, les incorrigibles orateurs ? Quelle illusion est la leur, s'ils se croient nécessaires en pareille occurrence. Combien plus solennel, combien plus impressionnant, ce sublimé concert s'élevant vers le ciel et où la voix grave du bourdon s'allie au chant joyeux de la cloche argentine. Combien plus émouvant aussi, le spectacle de ces feux s'allumant sur les hauteurs, comme autant d'offrandes solennelles sur l'autel de la Patrie.

L'expression publique de ces regrets a provoqué des répliques. On nous a entr'autres reproché — ce qui est absolument faux — de méconnaître la générosité et le patriotisme des sociétés de musique, de chant, de gymnastique, qui, spontanément, organisent le soir du 1^{er} août des concerts-spectacles sur les promenades publiques. On a, mais en vain, cherché à nous convaincre que cela était nécessaire, que la population s'y intéressait vivement, etc., etc. La curiosité populaire et la gratuité de ces manifestations sont pour beaucoup dans l'empressement de la foule. Bref, l'auteur de l'article a, pour cette fois, du moins, donné un coup d'épée dans l'eau. Mais il a une consolation : c'est de n'être pas seul de son avis. Voici, en effet, ce qu'écrivait dans la *Gazette de Lausanne* du 4 août, son correspondant de Berne, notre frère P. G. :

« Un peu partout, on cherche à réagir contre la grossière déformation qu'a pris avec les années, la célébration de la journée nationale. Comme le disait si bien l'autre soir l'ami qui vint parler aux Romands de Berne, on ne mérite sa patrie que dans le recueillement. C'est à cette pensée que répond entièrement la grandiose simplicité avec laquelle fut commémorée, il y a 34 ans, le sixième centenaire de la première alliance. La sonnerie générale de toutes les cloches du pays et les feux de joie dont se constellent, la nuit tombée, les sommets sont, dans leur forme la plus digne et la plus parfaite, les symboles du recueillement et de la joie intérieure qui seuls peuvent donner à cette fête sa signification. Les cloches, harmonieuse action de grâce aux ancêtres, traduisent aussi l'invocation divine par laquelle s'ouvre notre charte constitutionnelle,

comme elles forment le préambule du premier acte de notre alliance ; les feux, dont la flamme monte dans le ciel asombri sont des signes de foi et d'espérance en l'avenir.

» A ces éléments primitifs sont venus avec les années s'ajouter des choses laides et vulgaires. Le 1^{er} août prend tout doucement l'aspect d'une fête foraine. »

Puisse la réaction à laquelle fait allusion l'auteur des lignes ci-dessus n'être pas vainue !



DAI SAOCESSEN BON MARTSI

LA mère Bossaton veindâi de tot dein sa boutiqua. Quinte taquenisse que fusse, on pouâve lo lâi trovâ : dâi z'écoulette, dâi toupene, dâi terrene, de la catsegarda, dâo sucro, de la sau, dâo taba à nielliâ, dâo schürtse, dâo griesebaque, dâo supro, dâo bacon ; dâi saocesson et ceint z'autro z'affère. L'étai iena de clliâo boune et villie boutique dâi z'autro iâdzo avoué dâi trâbiliâ et dâi teret et la mère Bossation qu'alâve et vegrâi permis tot clli commerce. Du tota dzouvena l'avâi veindu dein sa boutiqua et lè bouïbo l'avant adi vussa avoué sa crêpina rosetta, son felet per dessu sè cheveu ; son cazzinkâ de matâire nâire et sè babouche fête pèto pénitencie, lo Schalwer qu'ent on l'appelâve dein clli temps. Cougnessâi ti lè mousse dâo velâdzo que lâi vegrâi queri dâi trâbliette à la bise âo bin, iè fémalle, de la lanna po repêtassi lâo tsâosson. Vendâi bon martsî medâi que l'ausse po vivre, ne sè tsailessâi pas de laissi dâi moui de batse à sè cousin remouâ et n'avâi pas dâi z'autro pareint. Pouâve vo dere ti clliâo que sè maryavântdein la coumouna, ti lè batsi, quand l'è que l'avant fè le gousâ de femme, lè mousse que l'etant commandâ po veni dein sti mondo, à qui monveint dévessant betâ lo nà à la portetta et qosse, et cein et tot lo reste.

Lâi avâi tot parâi oquie que boulrâve la mère Bossaton et que n'avâi jamé pu définir à tsavon, l'è iô son vesin Jérôme Raffi atsetâve sè saocesson. Quasu ti dè dzo, lo père Jérôme, que l'etâi dza vilhio valet et que viquessâi tot solet vegrâi vieilli, apri que l'avâi medzi la soupa dâo né, vè la nîre Bossaton. L'arrevâve aui avoué son couti d'onna man et de l'autra son pan et son saocesson et finessâi son repèp la boutiqua. Et que clli saocesson dévessâi être ride bon po cein que Jérôme Raffi ein avâi po demî-hâora apri à sè lètsi lè potte, à fêre allâ et veni sa leinga dein son mor, à queri dein tota sa mâchoire po coulhi retrouâ onna biossetta que n'ausse pas étâ tortelhiâ à tsavon pèl martsî. Lâi avâi pas onna moça que sè pèsâi. Clli saocesson cheintâi ride bon, crê mille bouillon !

Mâ iô l'atsetâve-te ? La mère Bossaton ein veindâi, mâ Jérôme lâi ein avâi jamé rein dè-

mandâ et fasâi pas boutseri. On coup, lâi avâi de :

— Cô tè fourne tè saocesson ?

Et Raffi l'avâi fè reponse :

— L'è lè caion.

N'avant jamé redêvèsâ de lâo saocesson. Tote lè veillâ, vè nâo hâore, Jérôme Raffi s'ein allâve droumi dein son ottô et lo leindemain né, à sât hâore l'etâi requie avoué son couti d'onna man, son pan et son saocesson dein l'autra.

Onna veillâ la mère Bossaton pèsâve po on crutse de pâivro à la felhie à Dzeliet. Tot d'on coup, sé pas quemet cein s'é fê, mâ ie vâi que Raffi l'avâi prâi on saocesson et l'avâi betâ déso sa roulihère. Sti coup, la boutequanna l'a comprâ iô son vesin sè fournessâi de tsè. Quand la felhie à Dzeliet l'a etâ via, ie va vè lo larro et lâi dit :

— Te sâ, Jérôme, ne pu, tot parâi, pas tè laissi clli saocesson po clli prix ?

— Tant pis, que repond tot bounameint lè Raffi, mè ne pu pas lo payi pe tchê !

L'a adan repousâ lo saocesson, mâ n'a pas arrêtâ de veni veillî por tot cein.

Ah ! lo bon vilhio teimps.

Marc à Louis.

PROCÈS D'HERÉTIQUES

DEUX procès de ce genre furent jugés à Orbe dans le courant du XV^{me} siècle. Nous en avons fortuitement retrouvé les traces dans les archives de la maison de Châlons, déposées en majeure partie aux archives du Département du Doubs, à Besançon, dit la *Feuille d'Avis d'Orbe*. Malheureusement, les pièces les plus importantes, telles que les enquêtes, les interrogatoires et les sentances définitives ayant disparu, il est impossible de faire un historique complet de ces deux affaires.

La première en date est celle d'un notaire nommé Aymonet Tissot. Né vers 1390, il fut tout d'abord clerc juré de la Cour de Justice de Montagny sur Yverdon et se fixa pendant un certain temps à Grandson. En effet, on possède un acte daté de cette ville le 20 septembre 1419, par lequel il déclare que Pierre de Jougne, receveur de la Seigneurie de Montagny, a vendu au marché d'Yverdon les blés provenant de sa re-cette.

Plus tard, il vint s'installer à Orbe où il fut brûlé vif en 1447. Marguerite, sa femme, fille de Mermet de Lutry, vivait encore en 1456. De quoi fut-il accusé ? Nous ne le savons pas exactement. Les textes parlent d'une cause en hérésie ; contentons-nous de ce renseignement en nous référant à ce qui a été dit plus haut.

Le fait est qu'il fut arrêté le 6 août 1446 par les soins de Pierre de Jougne, déjà nommé, alors châtelain d'Orbe, et incarcéré le même jour dans les cachots du château. Dès cette date jusqu'à celle de son exécution qui doit avoir eu lieu en mars ou avril de l'année suivante, l'instruction et le jugement de son procès n'exigèrent pas moins de dix audiences, sans compter de nombreux voyages du tribunal, à Lausanne, à Jougne et à Nozeroy, résidence habituelle du Prince d'Orange, seigneur d'Orbe.

Ces allées et venues occasionnent des dépenses assez considérables pour l'époque, dont le reç-

veur d'Orbe doit faire les frais. Un compte tenu par ses soins nous renseigne non seulement sur le chiffre et le genre de dépenses, mais permet encore de suivre pour ainsi dire jour par jour les membres de l'Inquisition dans leurs nombreux déplacements. On sait par exemple que, le 16 septembre 1447, l'inquisiteur et le procureur de la foi, accompagnés du vicaire épiscopal, de Pierre de Jougne, châtelain d'Orbe, et du valet de ce dernier, vinrent à Orbe et qu'ils ne s'en allèrent que le lendemain après-midi. Pendant ce court séjour, ils consommèrent pour 28 deniers de pain, 18 de « fromage », des « œufs » pour 8 deniers, du « bœuf et mutton » pour 4 sols 2 deniers et obole, 1 chapon de 4 deniers et enfin 10 et demi pots de vin. Leurs 6 chevaux reçurent 2 et demi coupes d'avoine à raison de 2 sols la coupe. Trois d'entre eux ayant rompu leurs « escaiches », il fallut remplacer celles-ci par des neuves qui coûtaient 12 deniers.

Parmi les autres dépenses inscrites dans ce compte, relevons encore un payement de 16 deniers pour « des pudre espices (épices) et œuf » servis au dîner du 22 du même mois. Plus un salagnon de sel acheté pour le prix de 12 deniers et obole lorsque les personnages qui nous occupent vinrent de Lausanne pour dîner à Orbe le 26.

Le total de ces débours s'éleva à 27 sols et 6 deniers, soit environ 20 francs de notre monnaie, à quoi il faut ajouter 12 chambres de vin fournies par les caves du château.

D'après un article du même compte, (1447-1448) on constate que la sentence de mort rendue contre Tissotet, fut prononcée par l'Inquisiteur de la foi, assisté de l'official et d'un évêque *in partibus*, lesquels à ce que dit le texte original « vinrent à Orbe pour faire conclusion » du procès, et spécialement le dit évêque pour « dégrader Aymonet Tissotet de sa charge (de « notaire impérial et apostolique), et furent en « nombre de treize personnes. » Ce malheureux fut brûlé vif le jour même de sa condamnation.

La seconde affaire, parvenue à notre connaissance, est celle de Nicolas Viret, de Valeyres-sous-Rances.

Son exécution, par le feu, dut avoir eu lieu peu de jours avant le 30 décembre 1459, donc en plein hiver. Cette date est en effet celle d'un mandement par lequel Louis de Châlons, prince d'Orange, donna à Jean Mandrot, son receveur au château d'Orbe, l'ordre d'avancer par anticipation les fonds nécessaires pour couvrir les frais qu'occasionnera l'inventaire des biens du condamné, échus au seigneur par droit de confiscation.

En même temps, il déléguait à ce travail son procureur, nommé Jean Bonnard (ou Bouvard, l'écriture mal formée du scribe de l'époque ne permet pas de préciser), et Pierre de Jougne, châtelain d'Orbe, lequel étant malade se fit remplacer par Jean de Jougne, son fils. Ces commissaires étaient en outre chargés de recueillir au nom et pour le compte de leur maître, la succession du curé d'Oulens. S'agit-il ici d'une confiscation consécutive à une sentence judiciaire, ou bien de la liquidation d'un héritage vacant ? L'absence de renseignements précis nous empêche de trancher la question.

Grâce au compte établi par le receveur Mandrot on est assez bien documenté sur les faits et gestes des deux commissaires, ainsi que sur le montant de leurs dépenses. Car, inutile de le dire, tout se fait aux frais du... prince. Nous savons ainsi que le 4 janvier 1460, Jean Bonnard, à défaut de certitude donnons-lui ce nom, son clerc et un archevêque nommé Bertacol, partirent de Nozeroy, à cheval naturellement, dînèrent à Rochejean et allèrent coucher à Jougne, où Bertacol devait faire rentrer des créances dues à l'hoirie Viret par des habitants de ce village. Le lendemain, 5 janvier, ils arrivèrent à Orbe et procédèrent immédiatement à la taxation des biens du condamné. Le même jour, ils sont à Belmont sur Yverdon pour vaquer à l'affaire du curé d'Oulens, d'où, le lendemain, qui était le dimanche des Rois, ils partent tout

d'abord pour Grandson, puis pour Oulens rechercher des biens ayant appartenu à ce prêtre, et qui avaient été omis dans l'inventaire de cette succession dressée par la justice de Montagny sur Yverdon.

Malentendu. — Un docteur va visiter un malade que des bombes trop fréquentes ont rendu rhumatisant. Il le trouve attablé et en train d'absorber le contenu de plusieurs petits verres d'eau-de-vie.

— Que faites-vous, malheureux, s'écrie-t-il ?
— Mais j'exécute votre ordonnance, docteur, et à la lettre... ne m'avez-vous pas recommandé de prendre six gouttes avant chaque repas ?

LAB.

L'ABREVIATION est en vogue plus que jamais. Il est curieux de constater que c'est une sorte de retour et que l'on en revient aux Romains, au Moyen-Age, à la Renaissance. Les temps modernes confient déjà à la sténographie le soin de réduire les mots à leur plus simple expression au moyen de signes... cabalistiques, disent ceux qui ne les connaissent pas. Le XXme siècle, lui, ne se contente pas de si peu ; il reprend, quand il veut, dans ses journaux ou la conversation, aller vite en besogne, des lettres initiales formant si possible une consonance facile à retenir. Il en forme même des mots, qu'on chercherait vainement dans le Dictionnaire de l'Académie française. Le goût de l'exotisme n'échappe pas à la règle commune.

Il y a quelques années, avait lieu à Londres, le premier congrès des Pen-Clubs. Ce mot *Pen* fait songer à la plume, mais il ne s'agissait pas de plumes, ou plutôt il ne s'agissait pas que de cela. *Pen* est ici l'abréviation de trois mots : poets, editors, novelists. Donc, des gens de lettres, des littérateurs, des poètes, flanqués de leurs éditeurs, dont ils sont les... auxiliaires. De passage en Angleterre, reçus par d'aimables confrères, chacun dans des réunions familiaires, et à tour de rôle, est appelé à parler pendant cinq minutes, sur l'état de la littérature dans son pays. Les congrès suivants ont eu lieu à Paris et à New-York. Sans doute d'autres villes seront visitées par ces intellectuels. Le Pen-Club de France a été présidé par Anatole France. En sont membres : André Gide, Paul Valéry, Georges Duhamel, Jean Giraudoux. Parmi les autres nationaux figurent le célèbre Unamuno, Bojer, l'auteur de la « Puissance du mensonge »; Pirandello, et bien d'autres.

L'espéranto n'est pas encore considéré comme une nécessité, puisqu'il suffit d'un petit mot anglais pour que des hommes célèbres se comprennent. On aime mieux une langue vivante qu'une langue artificielle. Le moment vient où il sera bon d'avoir dans sa poche un petit dictionnaire d'initiales aux groupes divers et des plus imprévus. Cela pourra se vendre par fascicules, comme le Larousse.

S. P. R., disaient les Romains, pour désigner leur Sénat. *Unol*, répondront les Lausannois, parlant de l'Union Nautique d'Ouchy-Lausanne.

Et à ce propos, nous croyons qu'en parlant de la fête populaire de la Société vaudoise de navigation, on devrait s'en tenir à l'abréviation, ancienne, déjà, de « Navigation » ou de « Navig » plutôt que de doubler, — pourquoi donc — la première syllabe du mot : « Nana ». Le lanceur de cette trouvaille ne fut pas des mieux inspirés.

L. M.

LES NIUS (MAPIS)

(Sciences naturelles).

TÉ mot « niu » vient de l'hébreu « nihu » qui est une corruption du sanscrit « Niuhu » (boule).

Les nius sont de petites billes en pierre, rondes de tous les côtés, façonnées à la râpe par des ouvrières habiles et vernies en jaune, rouge ou bleu par des élèves diplômés de l'Ecole des Beaux-Arts, section peinture et arts décoratifs.

La valeur du niu n'est pas déterminée. Avant la guerre, huit nius usagés valaient un sou. Pour le même prix, on avait quatre nius neufs, au magasin, ou trois bouts de jus noir, dits « attaches de souliers ».

Il existe aussi des billes en verre, des *agates*, qu'on appelle « casses » lorsqu'elles sont neuves, et « vieilles mamans » si elles sont ébréchées et dépolies.

Les nius se posent sur un dessin triangulaire, fait avec l'index dans la poussière : c'est le jeu.

On joue aux trois, aux deux ou au un, cela dépend de la richesse du joueur. Quand on ne possède qu'un niu, il vaut mieux jouer « à de gale », et ne se hasarder à jouer « à de bon » qu'à coup sûr.

Lorsqu'un joueur n'a plus de nius, il est « piatti ». Ce terme nous vient de Lombardie. Chez les enfants milanais, un joueur qui n'a plus de nius est « piatto ». Un Lombard sans-le sou dit que son portefeuille est « piatto ».

Pour faire sortir les nius du jeu, on se sert d'une *bombe* ou *bombier*. Cette coutume remonte à la plus haute antiquité, comme disent les hommes de lettres. L'usage de la bombe en pierre était connu des hommes des cavernes. Vingt siècles de civilisation ont transformé la bombe ordinaire en bombe glacée, — mais on a constaté qu'elle n'allait pas pour jouer aux nius, et on l'a faite en fer.

Lorsqu'une bombe a été lancée contre le jeu, elle roule, puis elle s'arrête. (Toute chose a une fin, dans ce monde...) L'endroit où la bombe s'est arrêtée s'appelle : « oudzelet ».

L'oudzelet était l'emblème sacré des marmions de la quatrième Croisade.

Une bombe en rencontre-t-elle une autre pendant le jeu, il se produit une étincelle, invisible de jour. Ce phénomène s'appelle *foutail*. A Chicago, dans l'Illinois, le foot-ail est un assaisonnement mis dans les boîtes de conserves. Il n'y a donc aucun rapport entre notre foutail national et le foot-ail alimentaire des braves américains.

Plusieurs nius sur une même ligne forment une *tringlisse*. J'ai consulté beaucoup d'ouvrages sur la langue hindoue et sur les mœurs des brahmanes, mais il ne m'a pas été possible de trouver l'étymologie du mot *tringlisse*.

Le jeu de nius se joue : en été, sur la route; en hiver, dans le salon. Il faut avoir soin d'ôter tapis et carpettes avant de jouer. Je recommande de faire le triangle obligatoire sur le parquet avec un tison : le dessin dure plus longtemps.

Le jeu de nius est très hygiénique et plaisant, quoiqu'on dise : où il y a de l'hygiène, il n'y a pas de plaisir, il développe les muscles, les poumons et le coup d'œil et fortifie le plexus solaire.

E. N. S.

Plaisanterie ou... — On pouvait, il y a quelque temps, lire dans un journal du canton et en caractères de grosseur très appréciable l'annonce dont voici le texte :

On demande un homme pas dommage pour fonctionner comme mannequin pour la démonstration de sauvetage qui aura lieu pendant les championnats suisses à l'aviron. Se présenter le 19 juillet à la cantine de ***, dès 2 heures.

Patrie Suisse et Gymnastique. — C'est à la 58me Fête fédérale de Gymnastique qu'est consacrée la presque totalité du superbe fascicule que vient de publier la « Patrie Suisse » (No 831 du 29 juillet) : quarante-cinq gravures variées en illustrent les diverses phases et constituent le plus vivant, le plus fidèle des souvenirs y compris la vue impressionnante et inoubliable et inoubliable des exercices d'ensemble. Une artistique reproduction des « Lutteurs suisses », de G. Lory père, gravée par Hurlimann, complète cette admirable évocation de la plus importante, de la plus populaire de nos manifestations nationales. Il ne faut donc point s'étonner que ce numéro extraordinaire ait été épousé aussitôt que paru.

A. G.

LA RUSE

NON soir de cette fin d'automne, je rentrais à travers la lande, harassé d'une interminable retraite, plus encore que de la chasse du matin, quand, au gué de Sent-Yordi, tout au fond d'une abrupte combe dont les escarpements de roches vêtus de houx et d'ajoncs soutiennent les dunes boisées de noires et hautes